

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2015

Présents : Monsieur Jean-François GUIBBERT, Maire, Mesdames et Messieurs BEUSELINCK Thierry, ESCANDE Géraldine, ALBERT Alain, SBARRA Louis, CRASSOUS Françoise, GIMENO Béatrice, LLORENS Tony, MONTIER Viviane, GUERRERE Bernard, ROUSTIT Lucienne, COUSIN René, LOUBET Pascal, DECAMPS Alain, BERNARD Corine, MANES Alain.

Procurations : Mme Nelly MARTI à Jean-François GUIBBERT, Mme Marie-Jeanne MULLER à Mme Lucienne ROUSTIT, M. Fabien MACIP à Mme Béatrice GIMENO, Mme Julie MANGE à M. Louis SBARRA, Mme Virginie GARCIA à M. Pascal LOUBET.

Absents Excusés : Mme Barbara DUSEHU, M. Pierre CARLES

Secrétaire de séance : M. Tony LLORENS

Début de séance : 18 h 00

Le quorum est atteint avec 16 présents + 5 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente du 13 Mars 2015 qui est adopté à l'unanimité des présents + 5 procurations après une remarque de Monsieur Pascal LOUBET qui souhaite que soient apportées les précisions suivantes concernant son intervention sur la question n° 04a relative à l'arrêt de la révision du PLU :

« Considérant l'intervention de Monsieur Pascal LOUBET, indiquant aux noms des cinq conseillers municipaux de l'opposition, certains points de désaccord avec le document présenté dans le fond de certaines décisions retenues tels que les choix de créer une réserve foncière dans le secteur de l'ancienne bergerie (Rue de la Bergerie) et l'application du zonage NC sur la parcelle de l'ancien moulin Rue de la Méjarié. M. Loubet indique qu'il n'y a pas lieu de poser ces contraintes sur des biens privés où l'intérêt général de la collectivité se ferait moins sentir au nom de l'équilibre à respecter entre les dispositions constitutionnelles et celles du code de l'urbanisme. Dans le même sens et par rapport à l'application du zonage NC de l'ancien moulin, il a appelé à concentrer l'action municipale en matière de protection du patrimoine sur ce qui est existant et non pas sur ce qui n'est plus.

Monsieur Pascal LOUBET précise qu'il n'a aucune observation d'ordre général sur la forme du document. »

« Monsieur le Maire avait alors précisé que les intérêts des particuliers ne peuvent pas être pris en compte dans l'élaboration d'un PLU. »

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose de rajouter les questions :

13) Motion critères de classification en zone dite « vulnérable »

14) Autorisation signature convention PEDT

Le conseil approuve à l'unanimité des présents + 5 procurations les propositions ci-dessus.

ORDRE DU JOUR

DECISIONS de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rend compte au Conseil des décisions qu'il a été amené à prendre depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- **Arrêté n° AD-2015-03-21-01 : du 21/03/2015**

Autorisation d'ester en justice au T.A. de Montpellier – Requête n°1501336 - 1

Annulation de l'arrêté de sursis à statuer n° DP 3413514Z0051 en date du 1^{er} Décembre 2014 par M. Joseph PALA. – en mandatant le Cabinet d'Avocats de la SCP Vinsonneau-Palès-Noy Gauer § Associés de Montpellier pour défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire.

DELIBERATIONS

I – Comptes Administratifs 2014

a) **CA 2014 – Commune – M 14 : D-2015-04-14-01a**

Monsieur le Maire présente les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2014 pour Le budget de la commune en accord avec le compte de gestion réalisé par Monsieur Christian RIGAL, Percepteur de Sérignan.

Il se présente de la manière suivante :

CA 2014 et BP 2015 - FONCTIONNEMENT

Articles	Libellé	Année 2014		2015
		BP	CA	BP
DEPENSES		2 730 626,00	2 150 262,52	2 775 922,00
Virement section d'investissement		494 944,00	xxx	448 485,00
Sous-Total		2 235 682,00	2 150 262,52	2 327 437,00
Chapitre O11		695 055,00	640 825,58	658 407,00
6023	Alimentation	0,00	176,69	
6042	Prestations de services	138 100,00	120 314,23	121 000,00
60611	Eau	13 200,00	13 012,73	13 200,00
60612	Electricité	123 580,00	122 035,89	126 000,00
60613	Chauffage urbain	12 750,00	7 613,24	9 000,00
60621	Combustible	11 000,00	5 604,85	7 000,00
60622	Carburant	12 000,00	10 459,50	12 000,00
60623	Alimentation	12 500,00	13 870,77	14 872,00
60624	Produits de traitement	5 000,00	3 182,58	3 200,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	284,22	
60631	Produits d'entretien	12 000,00	15 770,07	8 000,00
60632	Fournitures petit équipement	25 000,00	19 981,43	20 000,00
60633	Fournitures de voirie	3 000,00	2 668,89	2 500,00
60636	Vêtements de travail	3 000,00	3 314,99	3 500,00
6064	Fournitures administratives	10 500,00	10 948,19	10 000,00
6065	Autres fournitures (livres...)	1 000,00	0,00	
6067	Fournitures scolaires	13 500,00	12 941,01	12 500,00
6068	Autres matières et fournitures	5 500,00	4 319,90	4 000,00
60	TOTAL	401 630,00	366 499,18	366 772,00
6135	Location mobilière	26 000,00	31 754,62	31 000,00
61521	Entretien terrain	30 000,00	21 372,26	25 000,00
61522	Entretien bâtiment	2 500,00	0,00	2 000,00
61523	Entretien voies et réseaux	29 000,00	23 994,26	25 500,00
61524	Entretien bois et forêts	1 000,00	0,00	740,00
61551	Entretien matériel roulant	5 200,00	3 470,62	4 300,00
61558	Autres biens mobiliers	500,00	0,00	500,00
6156	Maintenance	19 365,00	19 459,90	20 975,00
616	Assurances	69 930,00	81 457,10	67 850,00
617	Etudes et recherches	100,00	95,57	110,00
6188	Autres frais divers	1 000,00	0,00	1 000,00
61	TOTAL	184 595,00	181 604,33	178 975,00
6225	Indemnités au comptable	800,00	454,28	800,00
6226	Honoraires	7 000,00	2 587,88	6 750,00
6227	Frais actes et contentieux	1 000,00	0,00	
6231	Annonces et insertions	1 200,00	355,59	850,00
6232	Fêtes et cérémonies	36 000,00	33 958,53	43 100,00

Articles	Libellé	Année 2014		2015
		BP	CA	BP
6236	Catalogues et imprimés	9 630,00	9 816,21	10 160,00
6247	Transports collectifs	4 000,00	3 726,00	4 500,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	0,00	2 000,00
6261	Frais d'affranchissement	5 000,00	4 175,58	4 500,00
6262	Frais de télécommunication	23 000,00	19 581,12	20 000,00
627	Services bancaires et assimilés	300,00	2 320,00	1 500,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 900,00	2 733,88	3 000,00
62878	A d'autres organismes	1 000,00	0,00	1 000,00
6288	Autres	500,00	0,00	500,00
62	TOTAL	92 830,00	79 709,07	98 660,00
63512	Taxes foncières	16 000,00	13 013,00	14 000,00
63	TOTAL	16 000,00	13 013,00	14 000,00
	Chapitre O12	1 138 800,00	1 124 147,64	1 257 510,00
6218	Autres personnels extérieur	0,00	0,00	3 000,00
6331	Versement de transport	3 500,00	3 414,38	3 780,00
6332	Cotis versées au FNAL	3 500,00	3 414,84	3 780,00
6333	Part. employeurs Form Prof.	3 500,00	2 360,00	2 500,00
6336	Cotizat. CNFPT et CGFPT	11 500,00	10 571,51	11 600,00
6411	Personnel titulaire	680 000,00	676 811,84	680 000,00
6412	NBI - Supplément familial			12 700,00
64118	Autres indemnités			90 000,00
6413	Personnel non titulaire	64 000,00	58 284,57	41 500,00
64168	Autres emplois d'insertion	46 000,00	44 297,70	47 000,00
6451	Cotisations URSSAF	125 000,00	122 908,43	133 000,00
6453	Cotisations caisses retraites	182 000,00	184 438,41	211 000,00
6454	Cotisations ASSEDIC	7 000,00	6 565,32	5 650,00
6455	Cotisations assurance personnel	300,00	0,00	0,00
6458	Cotis autres org. Sociaux	500,00	446,88	500,00
6474	Vers. autres œuvres sociales	10 000,00	8 312,80	9 000,00
6475	Charges médecine travail	2 000,00	2 320,96	2 500,00
	TOTAL	1 138 800,00	1 124 147,64	1 257 510,00
	Chapitre 65	280 685,00	265 554,58	273 099,00
6531	Indemnités	66 000,00	64 599,83	66 000,00
6532	Frais de missions	1 500,00	941,00	1 500,00
6533	Cotisations retraite	2 500,00	2 454,94	2 600,00
6535	Formation	1 500,00	476,00	1 500,00
6536	Frais représentation Maire	2 000,00	2 000,00	2 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	1 000,00	0,00	1 000,00
6553	Service d'incendie	68 547,00	68 546,75	68 821,00
6554001	Contrib. Org. De regroupem.	34 000,00	30 934,19	31 214,00
6558	Autres contrib. Obligatoires	17 410,00	13 561,09	17 562,00

Articles	Libellé	Année 2014		2015
		BP	CA	BP
657362	CCAS	16 000,00	16 000,00	12 600,00
6574	Subventions aux associations locales			58 702,00
	<i>SWING ASSOCIATION</i>	1 500,00	1 500,00	1 500,00
	<i>ANCIENS COMBATTANTS</i>	300,00	300,00	300,00
	<i>LA BARBOTINE</i>	200,00	200,00	200,00
	<i>ATLAS MUSCULATION</i>	350,00	350,00	350,00
	<i>DIANE LESPIGNANAISE</i>	650,00	650,00	650,00
	<i>JOYEUSE PETANQUE</i>	770,00	770,00	770,00
	<i>CLUB 3EME AGE</i>	150,00	150,00	150,00
	<i>COOP SCOLAIRE EC.PRIM.</i>	6 138,00	6 138,00	5 594,00
	<i>ENTENTE V.L.</i>	8 000,00	8 000,00	8 000,00
	<i>F.C.L.V.</i>	7 000,00	7 000,00	7 000,00
	<i>COMITE DES FETES</i>	19 100,00	19 100,00	19 100,00
	<i>AMIS DE LESPIGNAN</i>	850,00	850,00	850,00
	<i>COOP. SCOL. EC. MATERN.</i>	3 608,00	3 608,00	3 626,00
	<i>PING PONG</i>	800,00	800,00	800,00
	<i>COMITE DE JUMELAGE</i>	2 100,00	2 100,00	2 100,00
	<i>SYNDICAT DE LA PLAINE</i>	3 812,00	3 812,00	3 812,00
	<i>G.A.A.L.</i>	2 000,00	2 000,00	2 000,00
	<i>LES CIGALONS</i>	400,00	400,00	400,00
	<i>PARENTS D'ELEVES</i>	400,00	400,00	400,00
	<i>CHEVAL ET NATURE ASSOC</i>	200,00	200,00	200,00
	<i>FESTY SUD</i>	100,00	100,00	100,00
	<i>YOGA LESPIGNAN</i>	100,00	100,00	100,00
	<i>ZELD'HERAULT</i>	100,00	0,00	100,00
	<i>AMICALE DONNEURS SANG</i>	100,00	100,00	100,00
	<i>LESPITON</i>			500,00
	DIVERS	5 000,00	3 662,78	5 100,00
	REFECTION FACADES	6 000,00	3 750,00	4 000,00
658	Charges diverses gest. cour	500,00	0,00	500,00
65	TOTAL	280 685,00	265 554,58	273 099,00
	Chapitre 66	119 542,00	119 524,26	137 211,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	119 542,00	119 524,26	137 211,00
	Chapitre 67	1 600,00	210,46	1 210,00
6718	Autres charges excep sur op de gest	100,00	0,00	100,00
673	Titres annulés sur ex. précédent	0,00	0,00	610,00
675-042	Valeurs compt.des immo cédées	0,00	0,00	
678	Autres charges	1 500,00	210,46	500,00
67	TOTAL	1 600,00	210,46	1 210,00

Articles	Libellé	Année 2014		2015
		BP	CA	BP
	RECETTES	2 724 876,00	2 735 041,81	2 775 922,00
	Résultat n-1	326 369,00	326 369,92	317 600,00
	Recettes de l'exercice	2 398 507,00	2 408 671,89	2 458 322,00
	Chapitre O13	41 000,00	41 430,57	41 000,00
6419	Rbt sur rémun. du pers.	31 000,00	25 680,22	26 000,00
6459	Rembt charges de sécurité sociale	10 000,00	15 750,35	15 000,00
64	TOTAL	41 000,00	41 430,57	41 000,00
	Chapitre 70	179 447,00	180 493,60	193 965,00
70311	Concession dans cimetières	500,00	440,00	15 000,00
70323	Redev. d'occup. dom. Publ.	2 967,00	3 575,66	3 160,00
7066	Redev., droits serv. car. soc.	27 000,00	26 232,72	26 000,00
7067	Redev., droits serv. périscol.	134 200,00	134 503,07	134 000,00
70688	Autres prestations services	30,00	5,40	5,00
70848	Rembt frais par autres organismes	10 000,00	9 956,75	10 000,00
7088	Autres prod. activités annex.	4 750,00	5 780,00	5 800,00
70	TOTAL	179 447,00	180 493,60	193 965,00
	Chapitre 72	30 000,00	21676,59	30 000,00
722	Immobilisations incorporelles	30 000,00	21676,59	30 000,00
	Chapitre 73	1 419 200,00	1 420 548,04	1 462 603,00
7311	Contributions directes	1 107 525,00	1 100 086,00	1 125 528,00
7321	Attribution de compensation	134 275,00	134 275,63	134 275,00
7325	Fds péréquat rec fiscale com	25 000,00	38 936,00	56 000,00
7336	Droits de place	2 400,00	1 842,00	1 800,00
7351	Taxe sur l' électricité	80 000,00	74 737,61	75 000,00
7381	Taxe addit. droits enregistr.	70 000,00	70 670,80	70 000,00
73	TOTAL	1 419 200,00	1 420 548,04	1 462 603,00
	Chapitre 74	725 610,00	732 685,86	721 454,00
7411	Dotation forfaitaire (DGF)	408 625,00	408 625,00	369 291,00
74121	Dotation solidarité rurale	69 169,00	62 169,00	76 842,00
74127	Dotation nationale de péréq.	90 204,00	90 204,00	99 647,00
7473	Département	10 445,00	7 385,84	
74751	Groupements des communes	66 000,00	57 216,50	57 216,00
7478	Autres organismes	4 000,00	3 989,00	4 000,00
74833	Etat- comp. Au titre de la T.P.	804,00	804,00	531,00
74834	Etat- comp. Exonération T.F.	26 554,00	26 554,00	22 748,00
74835	Etat- comp. Exonération T.H.	49 199,00	49 568,00	56 569,00
7488	Autres attrib. (élections...)	610,00	26 170,52	34 610,00
74	TOTAL	725 610,00	732 685,86	721 454,00
	Chapitre 75	250,00	6 380,00	6 300,00
752	Revenus des immeubles	6 000,00	6 380,00	6 300,00
	Chapitre 76	0,00	133,22	0,00
764	Revenus des valeurs mobilières	0,00	133,22	0,00
	Chapitre 77	3 000,00	5 324,01	3 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	3 000,00	5 324,01	3 000,00

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE DE LESPIGNAN INVESTISSEMENT 2014

Articles	Libellé	BP 2014	CA 2014	RAR
	DEPENSES	4 074 298,00	3 106 666,77	575 049,31
001	Solde d'exécution de la sect. d'Invest.	660 990,00	660 989,76	0,00
020	Dépenses imprévues	1 565,00	0,00	0,00
	Chapitre 16	156 221,00	156 047,27	0,00
1641	Emprunts	156 221,00	156 047,27	
	Chapitre 20	156 366,00	140 297,21	7 770,30
2031	Total Etudes	140 666,00	124 868,92	7 770,30
Etudes	100 : Frais études divers	33 200,00	8 816,89	5 883,00
	154 : bâtiments communaux	4 610,00	2 602,50	862,50
	156 : Voirie communale	2 500,00	28 293,91	
	198: Extension Bibliothèque	65 000,00	54 890,06	948,00
	199: Salle Polyvalente et Serv. Techn.	34 041,00	30 265,56	76,80
	HP : hors programme	1 315,00	0,00	
2033	Total insertion	2 500,00	3 677,88	0,00
Insertion	100: Frais insertion divers	0,00	719,90	
	156 : Voirie communale	2 500,00	1 520,58	
	198 : Bibliothèque	0,00	1 437,40	
2051	Total concessions, brevets	13 200,00	11 750,41	0,00
	186 : Concessions, droits, brevets	13 200,00	11 750,41	
	Chapitre 21	449 145,00	372 494,20	399,00
2111	Terrains nus	1 000,00	4 919,15	0,00
Prog	100 : Divers	1 000,00	4 919,15	
2132	Acquisition Immeuble de rapport	256 000,00	231 155,54	0,00
Prog	200 : Immeuble La Poste	256 000,00	231 155,54	
2152	Installations de voirie	16 945,00	6 737,00	0,00
Prog	151 : installation matériel voirie	16 945,00	6 737,00	
21571	Matériel roulant	20 000,00	0,00	
Prog	151 : Achat de matériel roulant	20 000,00	0,00	
2183	Matériel de bureau et informatique	5 000,00	3 699,99	0,00
Prog	151 : achat de matériel de bureau	5 000,00	3 699,99	
2184	Mobilier	7 727,00	21 508,20	0,00
Prog	151 : achat de matériel	7 727,00	1 726,99	
	199 : Salle Polyvalente et Serv. Techn.	0,00	19 781,21	
2188	Autres	142 473,00	104 474,32	399,00
Prog	100 : Divers	63 600,00	61 680,00	
	151: Achat de matériel	34 873,00	29 726,72	399,00
	199 : Salle Polyvalente et Serv. Techn.	40 000,00	13 067,60	
	HP : Hors Programme	4 000,00	0,00	

	Libellé	BP 2014	CA 2014	RAR
	Chapitre 23	1 900 011,00	1 438 960,36	156 560,91
2313	Total Constructions	1 286 057,00	1 080 999,40	40 171,23
Constructions	100 : Divers	94 000,00	83 760,57	15 125,40
	152: Travaux en régie (040)	15 000,00	13 273,08	
	154 : bâtiments communaux	83 769,00	58 216,34	2 783,65
	198: Bibliothèque	615 000,00	448 203,93	17 914,58
	199 : Salle Polyvalente et Serv. Techn.	478 288,00	477 545,48	4 347,60
2315	Total Installations Techniques	613 954,00	357 960,96	116 389,68
Instal. Techniq.	152 : travaux en régie (040)	15 000,00	8 403,51	
	153: éclairage public	198 919,00	143 361,23	
	155: voirie rurale	50 000,00	0,00	11 304,00
	156 : voirie communale	293 135,00	155 124,72	103 716,13
	176: électrification rurale	50 900,00	49 768,66	
	100 : Divers	6 000,00	1 302,84	1 369,55
	Chapitre 26	750 000,00	337 877,97	410 319,10
266	Participations PAE	750 000,00	337 877,97	410 319,10
	RECETTES	4 074 298,00	2 789 284,02	625 253,40
O21	Virement section de fonctionnement	500 144,00	xxxxxx	0,00
	Chapitre 10	897 072,00	891 884,21	0,00
10222	FCTVA	86 561,00	86 561,02	0,00
10223	TLE	45 629,00	40 440,43	0,00
1068	Dotations Réserves	764 882,00	764 882,76	
	Chapitre 13	1 017 082,00	548 932,82	308 253,40
1321	Total Etat	67 468,00	13 633,27	0,00
Subv. Etat	100 : Divers	27 026,00	4 026,00	
	154 : Travaux de Bâtiments	10 899,00	0,00	
	199 : Salle Polyvalente et Serv. Techn.	29 543,00	9 607,27	
1322	Total Région	304 000,00	104 000,00	140 100,00
Subv. Région	198 : Bibliothèque	174 000,00	0,00	113 100,00
	199 : Salle Polyvalente et Serv. Techn.	130 000,00	104 000,00	27 000,00
1323	Total Département	579 194,00	382 532,28	124 400,00
Subv. C.G.	153 : Eclairage public	27 300,00	0,00	
	155: Voirie rurale	10 000,00	10 829,52	
	156 : Voirie Communale	100 000,00	100 000,00	
	176 : Electrification Rurale	0,00	20 000,00	
	196 : ZAC	100 000,00	100 000,00	
	198 : Bibliothèque	136 330,00	23 463,50	54 400,00
	199 : Salle Polyvalente et Serv. Techn.	192 984,00	109 994,56	70 000,00
	100 : Divers	12 580,00	18 244,70	
1388	Autres subv. d'invest. non transférables	66 420,00	48 767,27	43 753,40
	100 : Divers	66 420,00	0,00	43 753,40
	153 : Eclairage public		28 730,18	
	154 : Travaux de Bâtiments		20 037,09	
	Chapitre 16	1 010 000,00	1 010 000,00	0,00
1641	Emprunts	1 010 000,00	1 010 000,00	
	Chapitre 26	650 000,00	338 466,99	317 000,00
261	Participations PAE	334 000,00	334 293,24	
266	Autres Participations	316 000,00	4 173,75	317 000,00

Monsieur Pascal LOUBET intervient pour relever que le coefficient d'endettement a été augmenté de 2 points entre les exercices 2013 et 2014 du fait des emprunts réalisés et même de 3 points si on retire des recettes les remboursements des frais d'organisation des élections tout en restant encore dans des proportions correctes. Il souligne cet état de fait pour alerter à la prudence en cette période financière difficile.

Il remarque que le chapitre 011 a été maîtrisé à la baisse et que cette tendance est reprise sur la proposition de BP 2015 et que le compte des cotisations de retraite augmente alors que le compte du personnel titulaire stagne.

Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas possible de réaliser des opérations essentielles à la vie du village sans investir et réaliser les emprunts correspondants (subventions obtenues déduites) et qu'en cette période de restrictions budgétaires et notamment de baisse des dotations de l'Etat, il est donc nécessaire de rechercher toutes les possibilités pour augmenter les recettes de fonctionnement et de maîtriser à la baisse les dépenses de fonctionnement pour dégager une meilleure capacité d'autofinancement qui permettra de couvrir les annuités d'emprunts contractés pour équilibrer le financement de ces réalisations.

L'analyse financière annuelle réalisée par le receveur de la Trésorerie de Sérignan a relevé une gestion saine des finances de la commune.

Il est précisé que le coût du personnel titulaire n'est pas à la baisse mais en augmentation puisqu'il y a eu des embauches en fin 2014 (un agent technique et une bibliothécaire), des frais liés au recensement de la population et une revalorisation indiciaire de la catégorie C mais que depuis 2015 il faut lire le total des compte 6411 – 6412 et 64118 pour obtenir le coût du personnel titulaire alors que jusqu'en 2014 seul le compte 6411 était impacté ; les cotisations de retraite sont donc proportionnelles au total des 3 comptes.

Monsieur le Maire quitte la salle, le 1^{er} Adjoint prend la présidence de la séance, vérifie que le quorum soit atteint et fait procéder au vote du CA du budget de la Commune M14 qui est adopté par 14 voix pour dont 3 procurations et 5 voix d'abstention dont 1 procuration.

Monsieur le Maire revient en séance et reprend la présidence après avoir remercié l'assistance pour son vote.

b) CA 2014 – Eau et Assainissement – M 49 : D-2015-04-14-01b

Monsieur le Maire présente les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2014 pour Le budget de l'eau et l'assainissement de la commune en accord avec le compte de gestion réalisé par Monsieur Christian RIGAL, Percepteur de Sérignan.

Il se présente de la manière suivante :

CA 2014 - RAR - BP 2015 EAU ET ASSAINISSEMENT

Articles	Libellé	Année 2014		RAR 2014	BP 2015
		BP	CA		
	FONCTIONNEMENT				
	DEPENSES	398 253,00	67 849,68	0,00	297 933,00
023	Autofinancement compl. de la section	285 998,00	xxx	0,00	189 094,00
604	Achats d'études, prestations de services	5 000,00	432,00	0,00	5 000,00
6061	Fournitures non stockables	25 000,00	20 274,76	0,00	25 000,00
6152	Entretien réparations biens immobiliers	20 000,00	897,55	0,00	20 000,00
616	Assurances	0,00	0,00	0,00	
6215	Personnel affecté par collect. Rattachmt	10 000,00	9 956,75	0,00	10 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	15 000,00	4 046,00	0,00	20 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	18 150,00	18 137,62	0,00	17 500,00
678	Autres charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
6811	Dot. Aux amortissements des immo.	14 105,00	14 105,00	0,00	6 339,00
	Total dépenses exercice	112 255,00	67 849,68	0,00	108 839,00

	RECETTES	398 253,00	410 234,74	0,00	297 933,00
002	Excédent antérieurs reportés	304 753,00	304 753,81	0,00	193 933,00
704	Travaux - Raccordement réseau	0,00	7 500,00	0,00	5 000,00
70611	Redevances d'assainissement	70 000,00	68 433,16	0,00	70 000,00
70	TOTAL	70 000,00	75 933,16	0,00	75 000,00
741	Primes d'épuration	23 500,00	29 547,77	0,00	29 000,00
74	Subvention d'exploitation	23 500,00	29 547,77	0,00	29 000,00
777	Subv invest virée aux résultats	0,00			
	INVESTISSEMENT				
	DEPENSES	652 648,00	488 141,12	0,00	357 885,00
	Vote BP + RàR			357 885,00	
1	Déficit antérieur reporté	115 576,00	115 575,02		148 452,00
O20-HP	Dépenses imprévues	9 103,00	0,00	0,00	12 933,00
13913	Transfert section à section (040)	0,00			0,00
16-HP	Emprunts en euros	21 000,00	20 497,30	0,00	21 500,00
2031-10	Frais d'études lagunage	5 000,00			5 000,00
2031-11	Frais d'études extension eau assaint	10 000,00			10 000,00
2031-12	Frais études DSP Eau et Assainisst				20 000,00
2032-100	Frais de recherche et de dévelopt HP	10 000,00			10 000,00
2088-100	Autres immo. Incorporelles	5 000,00			10 000,00
20	TOTAL	30 000,00	0,00	0,00	55 000,00
21311	Bât. Exploit Op patrimoniales (041)	0,00			
2313-10	Construction	35 000,00		0,00	60 000,00
2315-11	Installations techniques	35 000,00	419,05	0,00	60 000,00
23	TOTAL	70 000,00	419,05	0,00	120 000,00
266	Participation PAE - AEP	406 969,00	351 649,75		
	RECETTES	652 648,00	339 689,15	0,00	357 885,00
	Vote BP + RàR			357 885,00	
O21	Virement de la section de fonct.	285 998,00	xxxxx	0,00	189 094,00
1	Excédent antérieur reporté	0,00		0,00	0,00
1068	Réserves	182 545,00	182 544,02	0,00	148 452,00
131	Subventions d'équipement	0,00	0,00		0,00
1313	Départements	0,00	0,00		0,00
1318	Autres	0,00			0,00
13	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études Op patrimoniales 041	0,00			
261-HP	Participations BRL	170 000,00	143 040,13	0,00	14 000,00
28158	Instal. tech. mat. outill. Industriel	14 105,00	14 105,00	0,00	6 339,00

Monsieur le Maire quitte la salle, le 1^{er} Adjoint prend la présidence de la séance, vérifie que le quorum soit atteint et fait procéder au vote du CA du budget Eau et Assainissement M49 qui est adopté à l'unanimité des présents + 4 procurations.

Monsieur le Maire revient en séance et reprend la présidence après avoir remercié l'assistance pour son vote.

II - Affectations des résultats 2014 aux BP 2015

a) Commune – M 14 - : D-2015-04-14-02a

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur le Compte Administratif de l'exercice 2014, Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un résultat d'exploitation comptable :

- Excédent de fonctionnement	584 779.29 €
- Déficit d'investissement	317 382.75 €

Restes à réaliser :

- Dépenses : 575 049.31 €	- Recettes : 625 253.40 €
---------------------------	---------------------------

statuant sur le résultat à effectuer :

DECIDE, à l'unanimité des présents + 5 procurations, d'affecter ce résultat de clôture au BP 2015 comme suit :

- 002 – Excédent antérieur reporté de fonctionnement	317 600.63 €
- 001 – Déficit antérieur reporté d'investissement	317 382.75 €
- 1068 – Réserves	267 178.66 €

b) Eau et Assainissement – M 49 - : D-2015-04-14-02b

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur le Compte Administratif de l'exercice 2014, Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un résultat d'exploitation comptable :

- Excédent de fonctionnement	342 385.06 €
- Déficit d'investissement	148 451.97 €

Restes à réaliser :

- Dépenses : 0.00 €	- Recettes : 0.00 €
---------------------	---------------------

statuant sur le résultat à effectuer :

DECIDE, à l'unanimité des présents + 5 procurations, d'affecter ce résultat de clôture au BP 2015 comme suit :

- 002 – Excédent antérieur reporté de fonctionnement	193 933.09 €
- 001 – Déficit antérieur reporté d'investissement	148 451.97 €
- 1068 – Réserves	148 451.97 €

III – Taux des taxes communales 2015 : D-2015-04-14-03

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder au vote des taux d'imposition applicables pour l'exercice 2015.

Le Conseil décide, à l'unanimité des présents + 5 procurations, de maintenir pour l'exercice 2015 les taux d'imposition 2014 :

- Taxe d'Habitation :	13.97 %
- Taxe Foncier Bâti :	21.96 %
- Taxe Foncier Non Bâti :	67.99 %

Le taux de la Taxe Ordures Ménagères étant, quant à lui, voté par la Communauté de Communes La Domitienne.

IV – Subventions aux Associations locales : D-2015-04-14-04

Monsieur le Maire présente au Conseil les propositions de subventions aux associations locales pouvant être allouées sur le BP 2015 de la Commune :

Articles	Désignation	BP 2015
657362	C.C.A.S.	12 600,00
6574801	SWING ASSOCIATION	1 500,00
6574803	ANCIENS COMBATTANTS - ULAC	300,00
6574805	LA BARBOTINE	200,00
6574806	ATLAS MUSCULATION	350,00
6574810	DIANE LESPIGNANAISE (Chasseurs)	650,00
6574811	JOYEUSE PETANQUE	770,00
6574812	CLUB 3EME AGE	150,00
6574813	COOP SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE	5 594,00
6574815	ENTENTE Vendres - Lespignan Rugby	8 000,00
6574816	F.C.L.V. (Foot)	7 000,00
6574817	COMITE DES FETES	19 100,00
6574820	AMIS DE LESPIGNAN	850,00
6574822	COOP SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	3 626,00
6574823	PING PONG	800,00
6574824	COMITE DE JUMELAGE	2 100,00
6574825	SYNDICAT DE LA PLAINE	3 812,00
6574828	G.A.A.L.	2 000,00
6574829	LES CIGALONS	400,00
6574838	REFECTION FACADES	4 000,00
6574834	PARENTS D ELEVES	400,00
6574837	CHEVAL NATURE	200,00
6574843	ZELD'HERAULT	100,00
6574842	DONNEURS DE SANG	100,00
6574840	FESTY SUD	100,00
6574841	YOGA LESPIGNAN	100,00
	LESPITON	500,00
TOTAL		75 302,00

Le Conseil approuve chaque subvention proposée à l'unanimité des présents + 5 procurations,
Dit que ces sommes seront prélevées au C/ 65748 – Subventions du BP 2015.

V – Frais de représentation de Monsieur le Maire : D-2015-04-14-05

Le Conseil Municipal, considérant l'article 2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, décide d'indemniser le Maire du montant des dépenses supportées par lui dans l'exercice de ses fonctions.

L'assemblée vote, par 20 voix pour dont 5 procurations et 1 abstention de Monsieur le Maire, la somme unique forfaitaire et annuelle de 2 000 € et dit que cette somme sera prélevée du c/6536 du BP 2015 de la commune pour lui être versée en une seule fois.

VI - BP 2015 Eau et Assainissement – M 49 : D-2015-04-14-06

Monsieur le Maire présente le budget général 2015 du service de l'eau et de l'assainissement – M49 – équilibré entre les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement. Il précise que le budget doit être voté au chapitre. (BP présenté au niveau du tableau du CA en question 01b du présent compte rendu).

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 5 procurations, approuve le budget présenté.

VII - BP 2015 Commune – M 14 : D-2015-04-14-07

Monsieur le Maire présente le budget général 2015 de la commune – M14 – équilibré entre les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

La section de fonctionnement est présentée dans la question D-2015-04-14-01a ci-dessus.

La section d'investissement est présentée ci-dessous et détaillée par programme.

Le budget est équilibré grâce à un emprunt de 600 000 € qui sera réalisé en tout ou partie selon l'avancement des programmes envisagés.

Il précise que le budget doit être voté au chapitre.

RECAPITULATIF INVESTISSEMENT GENERAL 2015

RECETTES

Compte	Intitulé	Montant
O21	Virement de la section de fonctionnement	448 485,00
10222	FCTVA	195 553,00
10223	TLE - TA	31 666,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	267 178,00
13	Subventions et Participations	831 400,00
1345	Participations pour non réalisation de stationnement	-
266	Participations	-
	Sous-Total	1 774 282,00
	<i>RàR Recettes 2014</i>	625 254,00
	Sous-Total	2 399 536,00
16	Emprunt	600 000,00
	TOTAL	2 999 536,00

DEPENSES

Compte	Intitulé	Montant
OO1	Solde d'exécution 2013	317 383,00
O20	Dépenses Imprévues	7 370,00
16	Capital de l'Emprunt	187 473,00
20	Etudes	131 800,00
21	Immobilisations	257 096,00
23	Travaux	1 463 450,00
26	Participations	54 910,00
040/192	Moins value	-
	Sous-Total	2 424 482,00
	<i>RàR Dépenses 2014</i>	575 054,00
	TOTAL	2 999 536,00

N° PROG	LIBELLE	DEPENSES					
		Totaux Prog.	20 - Etudes logiciels	21 - Achats	23 - Constructions		26 - particip.
					2313	2315	
151	Achat matériel	98 000,00		98 000,00			
	2152 - Installations de voirie	10 000,00		10 000,00			
	21571 - Mat. Roulant			20 000,00			
	2182 - Mat. De transport						
	2183 - Mat bureau et informatique	5 000,00		5 000,00			
	2184 - Mobilier	13 000,00		13 000,00			
	2188 - Autres immob. Corpor.	50 000,00		50 000,00			
	RàR 2014	399,00		399,00			
152	Travaux en régie	30 000,00			15 000,00	15 000,00	
153	Eclairage Public	25 000,00				25 000,00	
	G3	15 000,00				15 000,00	
	Divers	10 000,00				10 000,00	
154	Travaux Bâtiments	126 750,00	65 000,00		61 750,00	0,00	
	Salle des Jeunes	80 000,00		60000,00	20 000,00		
	Démolition + Aménagt Garage Mairie	14 750,00			14 750,00		
	Mise en accessibilité ERP	30 000,00	3 000,00		27 000,00		
	Contrôle Bâtiments	2 000,00	2 000,00				
	RàR 2014	3 647,00	863,00		2 784,00		
155	Voirie Rurale	50 000,00				50 000,00	
	Voirie Rurale 2015	50 000,00				50 000,00	
	RàR 2014	11 304,00				11 304,00	
156	Voirie Communale	220 000,00	0,00			220 000,00	
	Marquage routier	5 000,00				5 000,00	
	Marché Voirie - Programme 2015	200 000,00				200 000,00	
	Aménagement Parc Buissonnets	15 000,00	15000,00			0,00	
	RàR 2014	103 717,00				103 717,00	
176	Electrification Rurale	20 000,00				20 000,00	
	Divers	10 000,00				10 000,00	
	Extension Réseaux	10 000,00				10 000,00	
186	Logiciels	5 000,00	5 000,00				
	Administratif - JVS	5 000,00	5 000,00				
191	PVR Tagnel et Mourédo	0,00					
	Participation						
196	PAE Camp Redoun	54 910,00					54 910,00
	Participation PAE - Entrée Fleury	54 910,00					54 910,00
	RàR 2014	410 320,00					410 320,00
198	Extension Bibliothèque	217 796,00	10 000,00	62 796,00	145 000,00		
	Travaux création + Mobilier	217 796,00	10 000,00	62 796,00	145 000,00		
	RàR 2014	18 863,00	948,00		17 915,00		
199	Salle Poly + Serv. Techn.	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Réhabilitation	0,00					
	RàR 2014	4 425,00	77,00		4 348,00		
200	Immeuble la Poste	140 000,00	15 000,00	0,00	125 000,00		
	Création de Logements	140 000,00	15 000,00		125 000,00		
201	Requalification Espaces Publics	790 000,00	40 000,00			750 000,00	
	Opération "Cœur de Ville" 1ière Tr.	790 000,00	40 000,00			750 000,00	
100	Hors Programme	134 800,00	41 800,00	36 300,00	36 700,00	20 000,00	
	Cimetière	20 000,00			20 000,00		
	Révision Générale du PLU	10 000,00	10 000,00				
	Etudes Diverses	30 000,00	30 000,00				
	Conteneurs enterrés	54 800,00	1 800,00	36 300,00	16 700,00		
	Vidéoprotection	20 000,00				20 000,00	
	RàR 2014	22 379,00	5 883,00		15 126,00	1 370,00	
	TOTAUX (RàR 2014 compris)	2 487 310,00	139 571,00	257 495,00	423 623,00	1 201 391,00	465 230,00
	RàR 2014	575 054,00	7 771,00	399,00	40 173,00	116 391,00	410 320,00
	TOTAUX hors RàR 2014	1 912 256,00	131 800,00	257 096,00	383 450,00	1 085 000,00	54 910,00

N° PROG	LIBELLE	RECETTES						
		Totaux Prog.	1321 - Etat	1322 - C.R.	1323 - C.G.	1328 - Autres	1388 - Autres	266 - particip
151	Achat matériel							
	2152 - Installations de voirie							
	21571 - Mat. Roulant							
	2182 - Mat. De transport							
	2183 - Mat bureau et informatique							
	2184 - Mobilier							
	2188 - Autres immob. Corpor.							
	RàR 2014							
152	Travaux en régie							
153	Eclairage Public	4 000,00		0,00	4 000,00		0,00	
	G3							
	Divers	4 000,00			4 000,00			
154	Travaux Bâtiments	0,00	0,00				0,00	
	Salle des Jeunes	0,00						
	Démolition + Aménagt Garage Mairie							
	Mise en accessibilité ERP							
	Contrôle Bâtiments							
	RàR 2014							
155	Voirie Rurale	0,00			0,00			
	Voirie Rurale 2015							
	RàR 2014							
156	Voirie Communale	0,00			0,00			
	Marquage routier							
	Marché Voirie - Programme 2015							
	Aménagement Parc Buissonnets							
	RàR 2014							
176	Electrification Rurale	0,00			0,00			
	Divers							
	Extension Réseaux							
186	Logiciels							
	Administratif - JVS							
191	PVR Tagnel et Mourédo	0,00						0,00
	Participation	0,00						
196	PAE Camp Redoun	0,00			0,00			0,00
	Participation PAE - Entrée Fleury	0,00						0,00
	RàR 2014	317 000,00						317 000,00
198	Extension Bibliothèque	198 900,00		60 900,00	138 000,00			
	Travaux création + Mobilier	198 900,00		60 900,00	138 000,00			
	RàR 2014	167 500,00		113 100,00	54 400,00			
199	Salle Poly + Serv. Techn.	80 000,00	10 000,00	20 000,00	50 000,00			
	Réhabilitation	80 000,00	10 000,00	20 000,00	50 000,00			
	RàR 2014	97 000,00		27 000,00	70 000,00			
200	Immeuble la Poste	30 000,00			30 000,00			
	Création de Logements	30 000,00			30 000,00			
201	Requalification Espaces Publics	474 000,00		225 000,00	64 000,00		185 000,00	
	Opération "Cœur de Ville" 1ière Tr.	474 000,00		225 000,00	64 000,00		185 000,00	
100	Hors Programme	44 500,00	27 000,00		5 150,00		12 350,00	
	Cimetière							
	Révision Générale du PLU	23 000,00	23 000,00					
	Etudes Diverses							
	Conteneurs enterrés	17 500,00			5 150,00		12 350,00	
	Vidéoprotection	4 000,00	4 000,00					
	RàR 2014	43 754,00			43 754,00			
	TOTAUX (RàR 2014 compris)	1 456 654,00	37 000,00	446 000,00	459 304,00	0,00	197 350,00	317 000,00
	RàR 2014	625 254,00		140 100,00	168 154,00			317 000,00
	TOTAUX hors RàR 2014	831 400,00	37 000,00	305 900,00	291 150,00	0,00	197 350,00	0,00

Le conseil, par 16 voix pour dont 4 procurations, 0 voix contre et 5 voix d'abstention dont 1 procuration, approuve le budget ci-dessus présenté.

VIII – Modification Régie de recettes de la Médiathèque :D-2015-04-14-08

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 10 Février 2015 décidant l'institution d'une régie de recettes pour les services de la Médiathèque.

Il précise qu'il serait nécessaire d'intégrer un montant de fond de caisse à cette Régie de recettes « Médiathèque » d'un montant de 20 €. (de petites monnaies), M. Christian RIGAL, Trésorier de Sérignan, a donné son accord.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 5 procurations, donne son accord.

IX – Convention d'honoraires Cbt d'Avocats – Ex 2015 : D-2015-04-14-09

Monsieur le Maire rappelle au conseil la convention d'honoraires 2014 qui a été conclue avec le Cabinet d'Avocats : SCP Vinsonneau-Paliès Noy Gauer § associés de Montpellier qui régit la fixation des honoraires de consultation, assistance, conseil, rédaction d'acte et plaidoirie pour toute mission que la commune pourra lui confier.

Il est nécessaire de renouveler la convention pour l'année 2015. Les honoraires seront facturés sur la base d'un prix horaire de 140 € HT sur devis/affaire sans que le montant annuel ne puisse excéder un montant de 15 000 € HT.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 5 procurations, approuve la proposition sus-indiquée et autorise Monsieur le Maire à signer la convention présentée avec la SCP Vinsonneau-Paliès Noy Gauer § associés.

X – APD – Requalification des Espaces Publics du centre du village : D-2015-04-14-10

Monsieur le Maire présente l'avant projet détaillé (APD) de la 1^{ière} tranche du programme de requalification du centre du village et l'avant projet sommaire (APS) de l'ensemble du dossier établi par M. Gilles AMPHOUX et ECOGAP, groupement retenu pour la maîtrise d'œuvre du projet.

La 1^{ière} tranche est estimée à un montant de 1 142 230.00 € HT

Monsieur Pascal LOUBET fait remarquer que peu de nouvelles places de stationnement sont créées pour ce programme de travaux d'un montant financier important.

Monsieur Jean-François GUIBBERT informe d'une part que l'APD présenté ne donne qu'une tendance des travaux qui seront réalisés et qu'au niveau de chaque îlot et rue aménagés un travail précis des travaux sera réalisé et d'autre part que la place de la Minute créée 60 places de parking et qu'une douzaine peuvent être envisagées en lieu et place du presbytère.

L'esprit du programme de requalification du centre du village n'est pas de créer des places de stationnement à outrance dans le cœur de ville et ne résoudra pas tous les problèmes de stationnement du centre mais de créer un cheminement vers les parkings près du centre (Poste, Parking municipal et Espace des Buissonnets) dont la sécurité sera renforcée par de nouveaux programmes de vidéo surveillance, afin de faciliter l'accès au centre. L'esprit est d'embellir le centre pour revitaliser le commerce local et la vie en général de ces quartiers.

Le conseil, par 21 voix pour dont 5 procurations, approuve l'APD présenté ci-dessus et l'estimation qui en est faite, dit que cette première tranche est inscrite en partie en section d'investissement du BP 2015 de la commune et suivants et charge Monsieur le Maire de demander des subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat et de Messieurs les Présidents des Conseils Départemental et Régional.

XI – Tarifs concessions cimetièrre : D-2015-04-14-11

Considérant l'opération de reprises de tombes en carré commun, Monsieur le Maire informe que les dimensions des concessions du cimetière peuvent varier en fonction des emplacements retenus.

Il propose donc de fixer un tarif des concessions au m².

Le conseil approuve par 21 voix pour dont 5 procurations, la modification des tarifs des concessions du cimetière en fixant un tarif unique de 80€/m² et dit que le tarif de la case cynérique (4 places) est maintenu à 500 €.

Décide de mettre ce nouveau tarif en application sans délai.

XII – Modification des statuts du SIVOM Les Sablières: D-2015-04-14-11

Le Conseil Syndical du SIVOM Les Sablières a décidé une modification de ses statuts dans son article 4 : Désormais, les délégués peuvent être nommés parmi les conseillers communautaires ainsi que parmi les conseillers municipaux.

Il y aura 2 délégués titulaires pour les communes de Lespignan, Maraussan et Nissan lez Ensérune et 3 délégués titulaires pour les communes de Valras Plage et Vendres.

Un délégué suppléant pourra être désigné.

Le Conseil, approuve par 21 voix pour dont 5 procurations, la modification des statuts du SIVOM Les Sablières du 02/12/2014 ci-dessus présentée.

XIII – Motion critères de classification en zone dite « vulnérable » : D-2015-04-14-13

Le Maire, propose le texte de la motion suivante :

L'offre de soins de premiers secours, proposée par les médecins généralistes, est un service fondamental pour les populations de nos communes rurales et périurbaines.

Une bonne couverture de nos territoires par cette offre de soins est un facteur de confort et de sécurité pour les plus âgés, qui sont nombreux dans nos communes. C'est aussi un élément de l'attractivité globale de nos territoires pour attirer des populations jeunes, nécessaires à la redynamisation de nos villes et villages éloignés des grandes agglomérations.

Pour toutes ces raisons, nous demandons que soient revus les critères de classification en zone dite « vulnérable » (selon l'arrêté de l'ARS LR 2015-512), qui ne reflètent pas suffisamment aujourd'hui les difficultés que nous vivons au quotidien.

Nous demandons également que soient revus les dispositifs actuels de numéris clausus, voire que soient mis à l'étude des mécanismes nationaux visant à favoriser l'implantation de jeunes médecins sur nos territoires.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des présents + 5 procurations, la présente motion.

XIV – Autorisation signature convention PEDT : D-2015-04-14-14

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il y a lieu d'élaborer un Projet Educatif Territorial (PEDT) qui formalise une démarche permettant à la commune volontaire de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. Il est un instrument souple et adaptable aux territoires, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Il présente donc une convention de Projet Educatif Territorial entre d'une part Le Préfet de l'Hérault, la Directrice académique des Services de l'Education Nationale de l'Hérault, le Directeur de la Caisse Familiales de l'Hérault et d'autre part la commune qui a pour but de décrire les engagements de chaque partie ;

La commune s'engage à mettre en œuvre l'organisation et les activités périscolaires prévues dans le PEDT qui sera élaboré par le comité de pilotage (formé par les acteurs locaux et les partenaires institutionnels) et à respecter les objectifs et principes énoncés dans la circulaire relative au projet éducatif territorial.

Cette convention permet de bénéficier des expérimentations et dérogations prévues par les textes de référence et des aides de fonctionnement de la CAF.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 5 procurations, approuve les termes de la convention présentée ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à la signer lorsque le PEDT aura été élaboré en collaboration avec le comité de pilotage.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire rappelle l'inauguration de la Médiathèque le Mercredi 22 Avril 2015 à 17 h en présence de M. Damien ALARY, Président de la Région, M. Kléber MESQUIDA, Président du Conseil Départemental devrait être présent ou sera représenté, M. le Sous-Préfet, excusé sera également représenté.

Mme Géraldine ESCANDE donne les précisions du déroulement de l'inauguration :

14h00 – 16h30 animations pour enfants

17h00 – 18h30 prises de parole avec :

- Coupe de ruban
 - Dévoilement de la plaque de la Médiathèque
 - Interventions de M. Jean-François GUIBBERT, Maire ; M. Claude CLARIANA, ancien maire ; M. Alain CARALP, Président de la Communauté de communes « La Domitienne » ; M. Kléber MESQUIDA, Président du Conseil Départemental ou son représentant, M. Damien ALARY, Président du Conseil Régional ; M. le représentant de M. le Sous-Préfet.
 - Plaque « salle Marie ROUANET » en présence de l'intéressée
- 18h30 Dévoilement -21h00 Buffet avec animation groupe jazz

Tout cela se déroulera sur le parvis de la médiathèque qui fait environ 350 m2.

- M. Pascal LOUBET demande des précisions concernant le problème du week-end passé dans la rue de l'Eglise : la barrière d'accès de la Rue du Donjon a été cadenassée.
M. Alain ALBERT précise que cet incident est indépendant de la volonté de la Mairie, il s'agit d'un acte gratuit d'une tierce personne. Ce cadenas sera enlevé par les services techniques dès demain.
M. Pascal LOUBET signale à nouveau que le miroir de la Rue des Lilas à l'angle de la L'Ave de Nissan est à nouveau déréglé. M. GUIBBERT confirme que ce problème est connu, il s'agit sûrement de camion qui le dérègle régulièrement en tournant ; Il va donc être remonté pour ne plus être accessible.
- M. Louis SBARRA rappelle qu'une vente de paëlla au profit du Téléthon (5 € la part) aura lieu Mercredi 15 Avril 2015 sur le marché.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 50.